

**Zeitschrift:** Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =  
Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della  
Società Elvetica di Scienze Naturali

**Herausgeber:** Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

**Band:** 78 (1895)

**Vereinsnachrichten:** Rapport de M. Ch. Dufour concernant la création d'un Observatoire  
magnétique en Suisse

**Autor:** Dufour, Ch.

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

J.

## **Rapport de M. Ch. Dufour concernant la création d'un Observatoire magnétique en Suisse**

La question de la création d'un observatoire magnétique en Suisse a été soulevée dans une séance de la commission fédérale de météorologie. Cette proposition fut communiquée à la commission fédérale de géodésie afin que les deux commissions puissent voir en commun ce qu'il y aurait à faire à cet égard.

Les délégations de ces deux commissions se sont réunies au mois de juin dernier à l'observatoire de Neuchâtel et y ont arrêté les conclusions exposées plus loin.

Chacune de ces délégations devaient les présenter à l'approbation de la commission dont elle faisait partie. Pour la commission de géodésie, les choses ont pu se passer ainsi, et l'approbation de ces conclusions n'a fait aucune difficulté.

Il n'a malheureusement, pas pu en être de même pour la commission de météorologie. En effet, le président de cette commission était M. le conseiller fédéral Schenk, chef du département de l'Intérieur. M. Schenk se proposait de convoquer à cet effet, la commission de météorologie pour le 9 août. On sait quel déplorable accident est arrivé le 8 juillet, et a entraîné au bout de peu de jours la mort de cet

honorable magistrat. Pour comble de maux, depuis sa dernière séance, la commission de météorologie, avait perdu son vice-président, M. le professeur Wolf, de Zurich, il devait être remplacé le 9 août. Dans ces conditions, il était impossible de convoquer cette commission ; et elle ne peut pas l'être, avant qu'il y ait à la tête du département de l'Intérieur un autre conseiller fédéral, qui puisse réunir cette commission pour s'occuper de toutes les questions restées à son ordre du jour.

Ainsi la commission de météorologie n'a pas pu délibérer sur ce que sa délégation avait fait à Neuchâtel. Les conclusions qu'elle avait acceptées viennent de vous être présentées au nom de la commission de géodésie, et cette délégation ne peut faire autre chose que de vous les recommander.

Après le rapport que vient de vous faire M. Hagenbach, ce serait abuser de votre temps que de vous exposer à nouveau les raisons qui doivent nous engager à provoquer en Suisse l'observation des phénomènes magnétiques. En effet, depuis que l'observatoire magnétique de Genève a été détruit en même temps que les fortifications de cette ville, les phénomènes magnétiques ne sont plus observés régulièrement en Suisse. C'est une lacune, il est à désirer qu'elle soit comblée. Au point de vue scientifique, il nous sera bientôt facile de le faire par le retour en Suisse d'un de nos anciens collègues, M. le professeur Wild, qui a passé 25 ans en Russie ; et qui, dans les derniers temps surtout, s'est beaucoup occupé des observations dont il est ici question.

Reste à trouver la somme nécessaire pour faire

marcher une telle institution, ce sera le plus difficile à surmonter; cependant, on peut espérer de le faire, soit en faisant comprendre aux autorités fédérales l'utilité de la chose, soit pour être par des moyens imprévus, comme l'a été, par exemple, le legs Brunner pour la commission météorologique.

Mais il est prudent de commencer modestement. Aussi, nous ne vous proposons pas dès le début l'organisation d'un observatoire complet; seulement, la détermination de quelques-un des éléments magnétiques; sauf à les compléter plus tard quand les circonstances seront favorables, et quand nous pourrons nous entourer des lumières et de l'expérience de M. le professeur Wild.

En conséquence, au nom de la sous-commission de la commission fédérale de météorologie, nous avons l'honneur de vous recommander aussi l'adoption des conclusions prises par la commission fédérale de géodésie savoir:

Pour la société helvétique des sciences naturelles de prendre les résolutions suivantes:

I. A/ La société helvétique des sciences naturelles prie le Conseil fédéral de décider:

1<sup>o</sup> L'organisation d'observatoires magnétiques en Suisse, et à cet effet d'accorder à la commission géodésique les crédits nécessaires.

2<sup>o</sup> Eventuellement, plus tard, la fondation d'un observatoire magnétique en Suisse.

B/ La société helvétique des sciences naturelles prie les hautes autorités fédérales, d'accorder à la commission géodésique un crédit de 6000 fr. dans le prochain budget; et ensuite

une subvention annuelle de 3000 fr. pendant les 6 années suivantes.

- II. Ensuite des démarches faites en commun par les commissions géodésique et météorologique, un membre de la commission météorologique est invité à prendre part aux discussions de la commission géodésique toutes les fois qu'il sera question des affaires magnétiques.
- III. Quand M. le professeur Wild sera de retour en Suisse, la commission météorologique le prierà de donner ses bons avis pour l'établissement d'un observatoire magnétique, ainsi que pour la localité la plus favorable pour ces recherches.

Morges, le 1<sup>er</sup> septembre 1895.

**Ch. DUFOUR, prof., à Morges,**

*Membre de la commission fédérale de météorologie.*